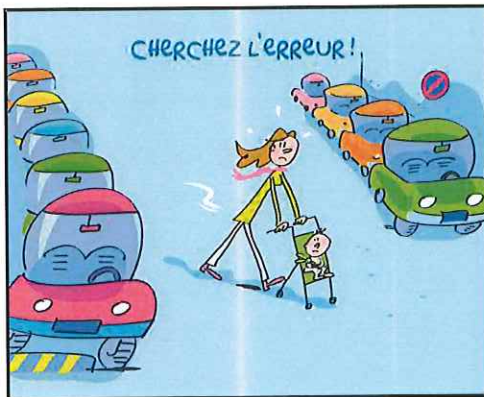


Chers Parents,
 Nous attirons votre attention sur le stationnement aux abords de l'école qui reste problématique.

Le stationnement sur les trottoirs gêne la libre circulation des bus, des poussettes et des piétons ceci ayant pour conséquences d'impacter leur sécurité.

Depuis la rentrée, Bibus a constaté plusieurs fois le non-respect des règles de stationnement.

Il est du devoir de chacun de respecter le code de la route pour la plus grande sécurité de tous.



Que dit le code de la route ?

Arrêt et Stationnement Gênants

Passages piétons, Trottoirs et Pistes Cyclables

Mise en Fourrière

0 Points

Tarif au 30 juin 2015

Amende 135€

Le saviez-vous ?

- ★ L'angle de vision d'un enfant n'est que de 70° soit moins de la moitié de celui d'un adulte.
- ★ 4 secondes sont nécessaires à un enfant pour percevoir qu'un véhicule est en mouvement (contre 1/4 de seconde pour un adulte).
- ★ Il est facilement distrait.
- ★ Sa petite taille le dissimule à votre vue.
- ★ L'enfant se sent en sécurité dans la rue, il est inconscient des dangers qui l'entourent.

